EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente mai deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/05/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS: Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement de Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Dominique DUNAUD, François ENGELIBERT (en remplacement de Hubert LEHMANN), Catherine GAUTHIER, Valérie GIROIR, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY).

EXCUSES: Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Pierre LANGLADE, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2012-090: SIGNATURE CONVENTIONS PRESTATION DE SERVICE CAF

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que trois conventions de prestation de service doivent être signées chaque année, avec la Caisse d'Allocations Familiales : prestation de service unique pour le multi-accueil, prestation de service ordinaire pour le relais assistantes maternelles et prestation de service ordinaire pour le lieu d'accueil enfant-parent.

Ces 3 conventions permettent à la Communauté de communes de Noblat de bénéficier de financements apportés par la CAF dans le cadre de service qu'elle apporte aux usagers.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 29 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la signature des trois conventions citées ci-dessus,

Autorise Monsieur le Président à signer cette année 2012 et les suivantes, ces trois conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Le 31 mai 2012

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le :

Publié ou notifié

Le:

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

SIGNATURE CONVENTIONS DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA CAF

Date de transmission de l'acte :

05/06/2012

Date de réception de l'accusé de

05/06/2012

réception :

Numéro de l'acte :

2012-090 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

087-248719361-20120530-2012-090-DE

Date de décision :

30/05/2012

Acte transmis par:

Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.7. Intercommunalite